

INTERVENTION KEYS REIM

AIFMD: une opportunité dans la structuration de fonds de private equity immobiliers



Cyril GARREAU

Président



Louis-Grégoire LOGRE

Associé



INTERVENTION KEYS REIM



Evolution de la réglementation – AIFM



Avant AIFM :

Une offre immobilière essentiellement présentée via une offre d'OPCI et de SCPI
Quelques fonds de Private Equity Immobilier ou de 'Club deals' mais interdit de publicité et de démarchage et avec des tickets d'entrée élevés (entre 250 000 € et 500 000 €)

Période de transposition de la directive AIFM (modernisation du paysage des gestionnaires) :

Fixation d'un seuil unique pour les fonds destinés à des investisseurs professionnels ou assimilés à 100 000 €
Simplification des types de fonds de droit français avec un regroupement par familles cohérentes
Plus grande régulation des 'Club deals' pouvant être qualifiés d'Autres FIA (ou FIA par objet)
Possibilité de commercialisation d'un FIA à des clients professionnels en dehors de France

AIFM a entraîné un accroissement des demandes d'agrément sur les SGP gérant des actifs réels :

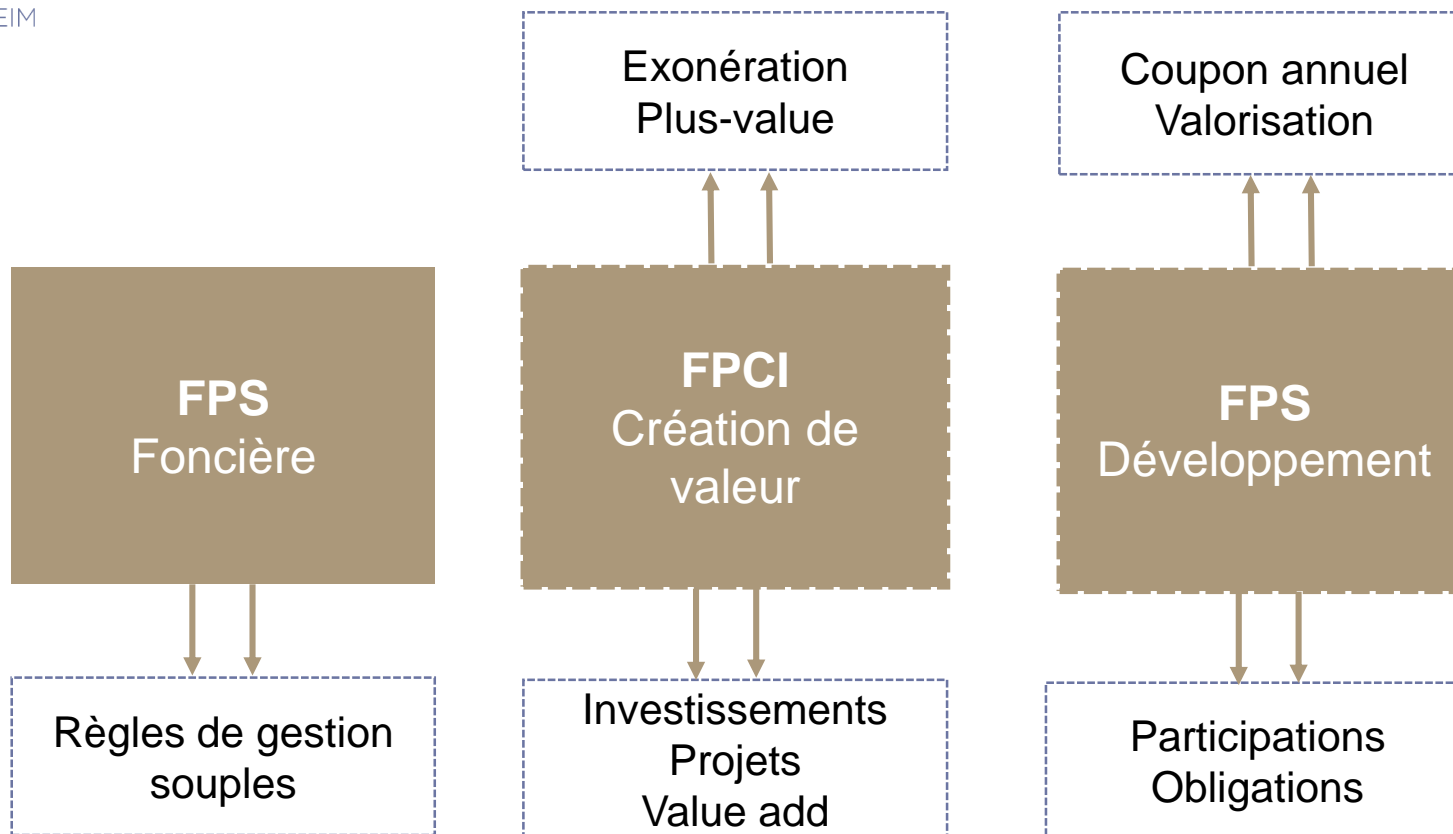
Sur 650 SGP agréées en France : 100 sont agréées pour des activités immobilières, 300 pour des investissements en non coté.

→ Seules 26 SGP sont agréées pour les 2 activités, dont KEYS REIM qui gère des FPCI, FPS et réfléchit à d'autres formes innovantes telles que des SLP

INTERVENTION KEYS REIM



Private Equity Immobilier



Objectifs de performance du Private Equity : 10 % à 15 %

INTERVENTION KEYS REIM



Contacts et avertissement



Cyril GARREAU

CEO | Gérant Fondateur

KEYS ASSET MANAGEMENT

[+33 \(0\)6 78 63 70 01](tel:+3321278637001)
keys-am.com

Louis Grégoire LOGRE

Associé

AGAMA CONSEIL

[+33 \(0\)6 82 03 55 46](tel:+3321282035546)
Lg.logre@agama-conseil.com
www.agama-conseil.com

Cette présentation est fournie à titre purement informatif. Les informations figurant sur cette présentation ne sauraient constituer des informations à caractère promotionnel à destination de personnes physiques ou morales non professionnelles. Les informations et le matériel contenus sur ce document ne visent pas à prodiguer des conseils, qu'il s'agisse notamment de conseils financiers, fiscaux, comptables ou juridiques, et sans que la présente énumération soit exhaustive.